

**FILIERE SECURITE - CONCOURS**

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Directeur de Police Municipale</b>	<b>A</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau II.</p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires ou agents publics ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p><b>CIG de la Grande Couronne</b> <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a></p>	<p>5 mai 2015 au 3 juin 2015</p>	<p>11 juin 2015</p>	<p>11 et 12 janv. 2016</p>				
<b>Chef de service de police municipale</b>	<b>B</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. <b>Peuvent seuls être admis à concourir les candidats ayant satisfait à un test destiné à permettre une évaluation de leur profil psychologique.</b></p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires ou agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, OU militaires OU agents en fonction dans une organisation internationale, intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions. ET compter au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.</p> <p><b>Peuvent seuls être admis à concourir les candidats ayant satisfait à un test destiné à permettre une évaluation de leur profil psychologique.</b></p>	<p><b>CIG de la Grande Couronne</b> <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a></p>	<p>PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015</p>			<p><b>CIG de la Grande Couronne</b> <b>(à préciser)</b></p>	<p>D'octobre à novembre 2016 (à préciser)</p>	<p>A partir du 8 juin 2017</p>	

**FILIERE SECURITE – CONCOURS (SUITE)**

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Chef de service de police municipale (suite)</b>	<b>B</b>	<p><b>Troisième concours</b> Ouvert Justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins. soit d'une ou plusieurs des activités professionnelles correspondant aux missions dévolues aux chefs de service de police municipale*, soit d'un ou plusieurs mandats d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p><b>Peuvent seuls être admis à concourir les candidats ayant satisfait à un test destiné à permettre une évaluation de leur profil psychologique.</b></p> <p>*Les chefs de service de police municipale : - Exécutent dans les conditions fixées, notamment, par la loi du 15 avril 1999 et sous l'autorité du maire les missions relevant de la compétence de ce dernier en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. - Assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent, par procès-verbaux dans les conditions prévues à l'article 21-2 du code de procédure pénale, les contraventions auxdits arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée. - Assurent l'encadrement des membres du cadre d'emplois des agents de police municipale, dont ils coordonnent l'activité. - Ont vocation à exercer les fonctions d'adjoint au directeur de police municipale.</p>	<b>CIG de la Grande Couronne</b> <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			<b>CIG de la Grande Couronne</b> <b>(à préciser)</b>	D'octobre à novembre 2016 (à préciser)	A partir du 8 juin 2017	
<b>Gardien de police municipale</b>	<b>C</b>	<b>Concours externe</b> avec épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V ET Etre âgé(e) de 18 ans minimum.	<b>CDG 67</b>	13 octobre 2015 Au 12 novembre 2015	20 nov. 2015	12 mai 2016	<b>CDG 67</b> <b>(à préciser)</b>	De mai à juin 2017 (à préciser)	12 avril 2018	

**FILIERE SECURITE – EXAMENS PROFESSIONNELS (UNIQUEMENT POUR LES FONCTIONNAIRES)**

Intitulé de l'examen professionnel	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)				
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	
Directeur de police municipale Promotion interne	A	Avoir 38 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'examen et 10 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont 5 ans au moins en qualité de chef de service de police municipale A titre transitoire à compter du 17 novembre 2006 les chefs de police municipale en fonction à cette date.	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015				A préciser	SESSION PREVISIONNELLE EN 2018			
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe Avancement de grade	B	Etre chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe titulaire. ET avoir atteint au moins le 6 <sup>ème</sup> échelon de ce grade. ET compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.	CIG de la Grande Couronne <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			CIG de la Grande Couronne (à préciser)	12 janvier 2016 au 10 février 2016	18 février 2016	23 juin 2016	
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe Avancement de grade	B	Etre chef de service de police municipale titulaire ET justifier d'au moins 1 an dans le 4 <sup>ème</sup> échelon de ce grade ET justifier d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	CIG de la Grande Couronne <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			CIG de la Grande Couronne (à préciser)	12 janvier 2016 au 10 février 2016	18 février 2016	23 juin 2016	
Chef de service de police municipale Promotion interne	B	Peuvent être inscrits sur une liste d'aptitude établie en application des dispositions du 2° de l'article 3 du décret n° 2000-43 du 20 janvier 2000 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, pendant une période de 4 ans à compter du 18 novembre 2006, les chefs de police municipale en fonction au 31 décembre 2006 et ayant satisfait aux épreuves d'un examen professionnel	CIG de la Grande Couronne <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			CIG de la Grande Couronne (à préciser)	D'octobre à novembre 2016 (à préciser)		A partir du 8 juin 2017	